

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 1<sup>er</sup> août 2011 à 20 h.**

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lawrence Cassista, conseiller**

**ABSENTS : Lucie Racine, conseillère  
Jean-François Labranche, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC :    Aucun**

**RÉS. NO : 2011-08-463      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire de 1<sup>er</sup> août 2011 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20 heures avec l'ordre du jour ».

**RÉS.NO : 2011-08-464      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 1<sup>er</sup> août soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier

**RÉS.NO : 2011-08-465      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2011**

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 juillet 2011 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO : 2011-08-466      ADOPTION DU RÈGLEMENT # 343-C-2011**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation le 18 avril 2011 afin que soit modifié le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 6 juin le premier projet de règlement # 343-A-2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le second projet de règlement 343-B-2001 le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 4 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement final #343-C-2011, modifiant le règlement de zonage #235-95 afin de créer une nouvelle zone (65-H) à même la zone 15-H et y spécifier les usages et les normes d'implantation. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO : 2011-08-467**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 344-B-2011**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation le 18 avril 2011 afin que soit modifié le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #234-95;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 6 juin le premier projet de règlement # 344-A-2011;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 4 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement final #344-B-2011, modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction #234-95 afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction lorsque le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue privée conforme aux exigences du règlement de

lotissement dans les zones 16-H (secteur rue Bellevue) et 65-H (secteur chemin de la Randonnée). Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO : 2011-08-468**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 345-B-2011**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation le 18 avril 2011 afin que soit modifié le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 6 juin le premier projet de règlement # 345-B-2011;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 4 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement final #345-B-2011, modifiant le règlement de lotissement #236-95 afin d'ajouter à la classification des rues la mention « rue privée » et en préciser la largeur dans les zones 16-H ET 65-H. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**RÉS.NO :2011-08-469**

**AUTORISATION DE PAIEMENT PROGRESSIF SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR – SERVITUDE RUE FILLION**

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un contrat à la firme « DRAINEXC INC » pour les travaux d'infrastructures de la servitude de la rue Fillion;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs nous fait la recommandation de verser un paiement progressif à l'entrepreneur suite aux travaux qui ont été réalisés;

ATTENDU QUE nous retiendrons une somme de 10% sur le montant total des travaux;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un paiement progressif au montant de 1 537.99\$,

tel que recommandé par notre ingénieur dans une lettre datée du 21 juillet 2011;

Que la somme de 170,89\$, représentant 10% du total des travaux soit retenue comme mentionné dans ladite recommandation de paiement;

QUE cette dépense soit payée à même les montants prévus lors du décret des travaux ».

**RÉS.NO :2011-08-470**

**AUTORISER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'OMH DE SAINT-JOACHIM ET LE BUDGET MODIFIÉ**

ATTENDU QU'IL serait pertinent pour l'OMH de Saint-Joachim de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'accepter la modification budgétaire relativement à cet achat;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE le Conseil municipal autorise l'OMH de Saint-Joachim à procéder à l'achat d'un ordinateur et à modifier le budget relativement à cet achat;

QUE cette dépense représentant 10% de cet achat soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO :2011-08-471**

**AUTORISER L'ACHAT D'UN MODULE DE TRANSMISSION DES RELEVÉS 1 ET T4**

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat d'un module de transmission de relevés 1 et T4;

En conséquence, et pour ce motif,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un module de transmission électronique des relevés 1 et T4 fourni par CIB au coût de 336,08\$, taxes incluses comprenant l'utilisation et l'installation du logiciel;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO :2011-08-472**

**AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA FABRIQUE**

ATTENDU QUE le président de la Fabrique désire souligner le dévouement de l'abbé Jean-Luc Laflamme à titre de curé des 4 paroisses depuis 11 ans;

ATTENDU QUE ce départ sera souligné le 18 septembre lors d'un buffet au gymnase de St-Ferréol-les-Neiges;

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 200\$ pour permettre la réalisation d'une activité afin de souligner le dévouement de l'abbé Laflamme;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO : 2011-08-473**

**AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION DE L'URBANISTE À L'O.U.Q.**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'embauche de madame Laurie Laperrière comme urbaniste;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à défrayer la cotisation annuelle à l'Ordre des Urbanistes du Québec ;

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE soit versée la somme de 218,24\$ à titre de cotisation à l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'adhésion de madame Laurie Laperrière à titre d'urbaniste-stagiaire;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le budget de l'année courante ».

**RÉS.NO : 2011-08-474**

**ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS**

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 29 juillet 2011 pour les chèques numéros : 1100347 à 1100418 pour un montant de 218 724,79\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2011-08-475 FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AVENUE ROYALE (CÔTE DES CARRIÈRES)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de fermeture temporaire de la Côte des Carrières, entre la route 138 et l'Avenue Royale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route 138 lors des travaux d'élargissement de cette intersection qui auront lieu du 14 août 2011 au 24 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises L.T. nous soumettra un plan de signalisation indiquant le chemin de détour, plan qui devra être approuvé par le M.T.Q.;

EN CONSÉQUENCE et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise la fermeture temporaire de la Côte des Carrières entre le 14 août 2011 et le 24 octobre 2011 afin de sécuriser l'intersection de la Route 138 et de la Côte des Carrières lors des travaux d'élargissement de cette intersection sur 500 mètres de chaque côté de celle-ci;

QUE la municipalité demandera à l'entreprise de déposer un plan de signalisation approuvé par le M.T.Q. indiquant le chemin de détour ainsi que l'installation de panneaux de signalisation mentionnant la date des travaux à l'intersection de l'Avenue Royale et de la Côte des Carrières ».

**RÉS.NO : 2011-08-476 AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À LANCER DES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DE LA CÔTE DES CARRIÈRES**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à des travaux de réfection du ponceau de la Côte des Carrières;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la réalisation des relevés topographiques, plans et devis pour la construction et surveillance des travaux de chantier;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à un autre appel d'offres sur invitation pour des services techniques pour la réalisation d'une étude géotechnique spécifique à la zone des travaux et le contrôle des matériaux durant les travaux, et possiblement une étude de stabilité du talus situé dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à préparer les documents d'appels d'offres pour les services professionnels et techniques mentionnés dans le préambule et à procéder aux invitations à soumissionner auprès des firmes reconnues pour leur expertise dans le domaine ».

**RÉS.NO : 2011-08-477    AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À DÉPOSER LE MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le projet du plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec a un impact sur la communauté de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QU'IL y eu une consultation publique tenue le 9 juin dernier au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joachim juge pertinent de déposer un mémoire relativement à ce plan métropolitain afin de bonifier ce dernier sur certains aspects territoriaux de Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à déposer le mémoire préparé par la municipalité de Saint-Joachim dans le cadre de la consultation sur le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ;

QUE copie de ce mémoire soit adressée au président et au directeur général de la C.M.Q., messieurs Régis Labeaume et Marc Rondeau, au préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, et à la députée du Comté de Charlevoix et Chef de l'opposition officielle, madame Pauline Marois ».

**AVIS DE MOTION**

*Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Bruno Guilbault, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura présentation du projet de règlement #346-2011 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du ponceau situé sur la Route de la Côte-des-Carières ainsi que pour les travaux de voirie relatif à cette infrastructure.*

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

**RÉS.NO : 2011-08-478 MANDAT POUR ARPENTER UNE SECTION DE LA CÔTE-DES-CARRIÈRES – SECTION DE LA RÉFECTION DU PONCEAU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à la réfection du ponceau de la Côte-des-Carières;

CONSIDÉRANT QUE nous devons valider l'information cadastrale de la zone des travaux afin de s'assurer que les nouveaux ouvrages seront situés à l'intérieur de l'emprise de la route de la Côte-des-Carières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un arpenteur—géomètre pour produire un plan montrant le cadastre et les propriétés adjacentes à notre emprise;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit mandaté monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre, pour arpenter une section de la Côte-des-Carières afin de valider l'information cadastrale de la zone où auront lieu les travaux de réfection du ponceau;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le fonds local réservé à la réfection de certaines voies publiques ».



**RÉS.NO : 2011-08-479 LOCATION D'UNE SONDE POUR MESURER  
LES DÉBITS DE NOS INSTALLATIONS  
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joachim désire avoir un portrait de la situation de notre approvisionnement en eau potable et faire une campagne de mesure de débit à la source;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de louer une sonde pour mesurer les débits de notre prise d'eau;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit acceptée la proposition du DESSAU pour cette campagne de mesure qui servira à documenter l'état de la situation en vue de répondre aux exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMROT, à savoir, la location d'une sonde pour 2 mois à 1 200\$, l'installation par un technicien, le suivi sur les lieux pour récupérer les données, soit 3 visites et l'enlèvement de l'équipement pour 1 800\$; et, le traitement des données et la rédaction d'un bilan pour 500\$; soit un total de 3 450\$ plus taxes;

QUE soit demandé à un plombier de faire les raccordements nécessaires pour l'installation d'une pompe (valeur de +/- 200\$) et des instruments de mesure pour valider les débits enregistrés;

QUE les sommes nécessaires seront prises à même le budget de l'année courante ».

**RÉS.NO : 2011-08-480 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2011**

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2011 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier